



## REGLEMENT DE CONSULTATION

Le 04 Octobre 2023

### PREAMBULE

Les marchés et accords-cadres passés après mise en concurrence font l'objet d'un **règlement de la consultation** qui est un des documents de la consultation.

## MARCHE DE TRAVAUX

### ARTICLE 1 – MAITRE D'OUVRAGE

1.1 Nom et adresse du maître d'ouvrage : **SNL Prologues - 3 Rue Louise Thuliez, 75019 Paris**

1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

1.3 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Sous format papier aux adresses suivantes :

- **3 Rue Louise Thuliez, 75019 Paris**
- **173 Av. Jean Jaurès, 75019 Paris**

Lorsque les documents ne sont pas accessibles par voie électronique ils sont envoyés aux opérateurs économiques qui le demandent dans les six jours qui suivent la demande par mail ou par courrier.

1.4 Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées :

Adresse postale : **173 Av. Jean Jaurès, 75019 Paris**

Adresse mail : [l.dutilleux@snl-paris.org](mailto:l.dutilleux@snl-paris.org)

## **ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ**

### **2.1 Marché de travaux logements**

La présente consultation a pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation complète, tous corps d'état pour la coopérative foncière, Union d'Economie Sociale sous forme de Société Anonyme SNL-PROLOGUES à trois adresses :

Lot 1 : OP 664 – **70 rue des Vignoles**

Lot 2 : OP 657 – **5 boulevard Serrurier**

Lot 3 : OP 658 – **28 rue du Moulin de la Pointe**

### **2.2 Lieux d'exécutions des prestations :**

**70 rue des Vignoles, 75020 PARIS**

**5 boulevard Serrurier, 75019 PARIS**

**28 rue du Moulin de la Pointe, 75013 PARIS**

## **ARTICLE 3 – ORGANISATION DES VISITES**

L'entreprise candidate pourra prendre contact avec le maître d'ouvrage pour l'organisation des visites des logements qui feront l'objet des travaux, en contactant :

Lisadie Dutillieux, Responsable du pôle Patrimoine :

[l.dutillieux@snl-paris.org](mailto:l.dutillieux@snl-paris.org)

[07 88 08 86 93](tel:0788088693)

## **ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHÉ**

Le/les marchés sont conclus pour une durée de 6 mois. Leur prise d'effet interviendra au plus tôt à la date de leur notification ou postérieurement à celle-ci en fonction de la décision du pouvoir adjudicateur, dans les conditions prévues aux clauses contractuelles.

## **ARTICLE 5 - LES PRIX**

### **5.1 Les révisions de prix**

Le prix définitif est révisable. Les révisions de prix interviendront chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du marché (ou au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année). La révision intervient exclusivement en fonction des variations économiques.

### **5.2 Conditions de paiement**

Voir le document CCAP joint.

## **ARTICLE 6 - VARIANTES**

Les variantes éventuelles feront l'objet d'une présentation et de chiffrages distincts de l'offre de base. Ils devront indiquer le/les numéro(s) de lot(s) concerné(s).

## **ARTICLE 7 - LES OPTIONS**

Le pouvoir adjudicateur a la possibilité de demander aux candidats de présenter des options qui sont obligatoires. Dans le cas d'options obligatoires, Le candidat est tenu d'y répondre sous peine de rendre

son offre irrégulière.

## **ARTICLE 8 - LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

### 8.1 Composition du dossier de consultation des entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis à chaque candidat. Il comprend :

- Le règlement de la consultation ;
- Le cahier des clauses administratives particulières comprenant : les conditions particulières, les éléments d'appréciation des risques, le relevé des sinistres ;
- Le cahier des clauses techniques particulière et ses annexes (plans des appartements avant/après travaux) ;

### 8. 2. Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation électronique peut-être obtenu par demande à l'adresse suivante :

[l.dutillieux@snl-paris.org](mailto:l.dutillieux@snl-paris.org)

## **ARTICLE 9 - MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La transmission des candidatures et des offres se fait par voie électronique. Les plis sont à envoyer à l'adresse suivante : [l.dutillieux@snl-paris.org](mailto:l.dutillieux@snl-paris.org)

Date limite de réception des plis (candidatures et offres): **Mercredi 18 octobre 2023 à 12H**

Le délai minimum de validité des offres est de **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

## **ARTICLE 10 - PROCEDURE DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER**

### **10.1 Contenu du dossier**

Pour être complets, les dossiers contiennent les documents suivants :

#### **1. Un devis explicitant le contenu du programme proposé par l'opérateur**

Le prix unitaire des unités d'ouvre, ainsi que le volume pris en compte, devront être clairement précisés Le devis doit être libellé en euros et doit faire apparaître :

- La désignation des services ;
- Les numéros de lots le cas échéant ;
- Les taux de TVA selon la nature des prestations objet de la consultation ;
- Les différentes prestations proposées en applications des conditions et/ou formes prévues par le règlement de la consultation ;

#### 2. Le calendrier prévisionnel d'exécution

#### 3. Le CCAP proposé par le maître d'ouvrage dûment complété et signé, contenant le montant de l'offre proposé par le candidat (tableau en article 5 du CCAP)

4. Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société ;
5. Une attestation sur l'honneur de l'entreprise, datée et signée par le représentant du candidat habilité précisant (modèle en pièce-jointe).
6. Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, et financières du candidat :
  - Le chiffre d'affaires concernant les prestations de services réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (à indiquer dans le CCAP);
  - Les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du candidat pouvant être apportée par tout moyen.

**Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.**

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

#### **ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DES MARCHÉ**

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les autres offres sont triées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue. Pour attribuer le ou les marchés d'assurances le pouvoir adjudicateur retient l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères non discriminatoires qui sont pondérés par ordre décroissant :

- **50% Prix**
- **30% Qualité de l'offre<sup>1</sup>**
- **20% Echéancier de réalisation de la mission**

Lorsqu'aucune offre n'a été remise ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables le marché est déclaré sans suite ou infructueux par la commission de consultation.

---

<sup>1</sup>La qualité de l'offre sera évaluée à partir des suivants critères :

- Qualité des matériaux et des équipements choisis ;
- Solutions alternatives et plus performantes proposées ;
- Mobilisation des compétences développés dans des projets similaires ; et
- Certifications et autres documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles et financières du candidat.